

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Pipit rousseline

Anthus campestris

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

Non

Photo : X. Rufay



Généralités

DESCRIPTION

Longueur : 15,5-18 cm

Passereau grand et élancé et à plumage couleur sable assez uniforme. Le ventre et la poitrine sont blanc beigeâtre

DISTRIBUTION

Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Tout le sud est du pays, Aquitaine, Poitou-Charentes, Vendée

ECOLOGIE

Le Pipit rousseline se rencontre dans une grande diversité d'habitats. Il s'installe de préférence dans les milieux ouverts, chauds et secs, avec quelques buissons clairsemés : pelouses rases des Causses, landes à molinies, dunes, garrigues sèches et dégradées, pelouses à genévriers... Chaque couple défend son territoire étendu de 4 à 12 ha. L'espèce est insectivore et donc migratrice. Les premiers oiseaux arrivent dès la mi-mars et repartent en septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude

SITES DE REPRODUCTION

L'espèce fréquente l'ensemble des milieux de la basse Plaine de l'Aude offrant des faciès ouverts. Ainsi l'espèce est présente dans les milieux dunaires, les prés salés et la plaine viticole.

Les effectifs sont de l'ordre 40 à 50 couples.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- La déprise agricole, l'embroussaillage des parcelles, l'abandon du pâturage extensif mènent à une fermeture des milieux. Des boisements de plus en plus denses vont à l'encontre du développement de l'espèce
- L'intensification de l'agriculture et l'utilisation de pesticides ont probablement des impacts sur les insectes et larves dont se nourrit le Pipit rousseline

CONSERVATION

- Retour à une agriculture traditionnelle, plus spécifiquement au pâturage extensif
- Mise en place de techniques agri-environnementales pour limiter l'utilisation de pesticides
- Réouverture des milieux favorables et entretien par pâturage